



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – TUNISIE

LISTE DES DOCUMENTS

LONG SEJOUR POUR UN STAGE OU UNE FORMATION

Vous souhaitez vous rendre en Belgique pour un stage ou une formation et séjournerez plus de 90 jours.

LISTE DES DOCUMENTS

- Deux formulaires de demande de visa long séjour remplis sur [Visa-On-Web](#)
- Deux photos d'identité couleur avec fond blanc, récentes (max 3 mois)
- Le passeport doit être valable encore minimum 12 mois.
- Copie de la page d'identité du passeport et de toutes les pages utilisées.
- Une convention d'accueil signée avec [un organisme de recherche agréé en Belgique](#)
- Le certificat médical original établi par le Médecin agréé de l'Ambassade, Dr. Solange Laroussi, avenue de Londres, 58 (71/343.753), délivré depuis moins de 6 mois
- Le bulletin n°3 original (extrait du casier judiciaire) délivré depuis moins de 03 mois : le document doit être légalisé par le ministère des affaires étrangères et par le consulat général de Belgique ([voir](#))

Remarque : Le bulletin n°3 n'est pas obligatoire si vous avez moins de 21 ans.

- Si la formation se fait au sein d'une université ou d'un autre établissement d'enseignement supérieur reconnu et vous pouvez obtenir une attestation d'inscription, veuillez dès lors vous référer à la notice « visa d'études dans un établissement public ».
- S'il s'agit d'un stage au sein d'une entreprise ou d'une institution qui n'est pas un établissement d'enseignement, un permis de travail pour stage doit être demandé par l'entreprise/l'institution dans laquelle vous allez effectuer un stage. Veuillez dès lors vous référer à la notice « visa pour travailleur salarié »
- Preuve des moyens de subsistance.



Reçu du paiement de la redevance : Veuillez consulter attentivement le [site web de l'Office des Etrangers](#) quant au montant de la redevance et aux modalités de paiement.

Remarque :

- Le dossier n'est pas recevable sans la présence du reçu de la redevance.
- Le dossier doit être présenté en original + deux copies.